

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional agriculture forêt territoires N° interne AGRI 2015-076

ARRETE du 21 décembre 2015

Portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9;
- Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) consultée par écrit du 4 au 14 décembre 2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, le groupement portant le projet « FRICATO : Les éleveurs ne s'en frichent plus »

et adossé à la structure **LA CLE DES CHAMPS FLEURIS**, Hameau de Thorrent - 66360 SAHORRE est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1.

ARTICLE 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au 31 décembre 2020 à compter de la date publication du présent arrêté.

Pendant cette période, LA CLE DES CHAMPS FLEURIS porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

ARTICLE 3

La liste des membres du GIEE jointe en annexe du présent arrêté est tenue à jour par le responsable du projet qui la transmet le cas échéant annuellement à la DRAAF et à la DDT(M) de son département.

ARTICLE 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Montpellier, le 21 décembre 2015

Le Préfet

Signé

PIERRE de BOUSQUET

ANNEXE:

LISTE DES MEMBRES DU GIEE A LA DATE DE SIGNATURE DU PRESENT ARRETE PORTE PAR : LA CLE DES CHAMPS FLEURIS CONCERNANT LE PROJET : FRICATO : Les éleveurs ne s'en frichent plus

Raison sociale	Nom Prénom	Code postal	Commune
	BOTEBOL Claudine	66130	BOULE D'AMONT
	SUNYACH Orensie	66230	PRATS DE MOLLO
	DELUDE Geneviève	66500	NOHEDES
	GRAVAS Olivier	66500	NOHEDES
	MARESQ Micheline	66260	ST LAURENT DE CERDANS
	TREZEGUET Joël	66360	OLETTE
	VINCENT Benoît	66360	OLETTE